

Demande déposée le 28/04/2023

N° DP 57 628 23S0063

Par :	Monsieur WERQUET Ludovic
Représenté par :	
Demeurant à :	20 rue des Rossignols 57430 SARRALBE FRANCE
Pour :	Remplacement des menuiseries extérieures dans le cadre du PPRT
Sur un terrain sis à :	20 rue des Rossignols 57430 SARRALBE
Références cadastrales :	12 0490

Surface de plancher : 0m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 décembre 2004, modifié le 07 décembre 2016,
Et notamment le règlement de la zone UB,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,
Vu le décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application du droit des sols et à la fiscalité associée,

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) généré par la Société INEOS Polymers SARRALBE SAS sur le territoire des communes de Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 6 juillet 2017,
Vu le règlement de la zone bb1 du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations de la société INEOS Polymers SARRALBE SAS,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARRALBE, le 3 mai 2023



Le Maire,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Jean-Louis WEISS

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 28/04/2023.

La présente décision est affichée en mairie à compter du **3 MAI 2023** et publiée sur le site internet communal à compter du **3 MAI 2023**

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....

- 3 MAI 2023